



QUATRE SIECLES AU SERVICE DE L'EDUCATION
GRANDIR ET REUSSIR ENSEMBLE

Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier

Etablissement Catholique d'enseignement sous contrat avec l'Etat

2025 / 2026



Merci de lire attentivement cette brochure concernant l'organisation de l'établissement.

Nous contacter

Mail Cheffe d'établissement : direction-primaire@eclpierrefourier.org

Mail secrétariat : secretariatprimaire@eclpierrefourier.org

Site internet de l'école : www.spfparis12.fr

13 rue de Prague
75012 Paris
Tél : 01 43 43 55 03

252 ter rue du Faubourg Saint Antoine
75012 Paris
Tél : 01 53 27 61 90

Rentrées des classes

Lundi 1^{er} septembre 2025

PETITES SECTIONS (rentrée échelonnée sur 2 jours)

	Rue du Fbg St Antoine 9h30	Rue de Prague Entre 9h30 et 10h
Pour les enfants dont le nom de famille commence par les lettres :		
Lundi 1er septembre	A-F	A-L
Mardi 2 septembre	G-Z (uniquement) Les enfants de A à F ne reviennent pas ce jour	M-Z (uniquement) Les enfants de A à L ne reviennent pas ce jour

Moyenne section au CM2 : Le lundi 1^{er} septembre :

	Faubourg Saint Antoine	Rue de Prague
MS	9h15	Entre 9h et 9h30
GS	9h15	10h00
CP	10h30	9h30
CE1	10h00	9h30
CE2	9h30	
CM1	9h00	
CM2	8h30	

Les élèves du **dispositif ULIS** font leur rentrée selon leur niveau de classe.

Réunions avec l'enseignant de votre enfant :

CP et CE1 Rue du Fbg St Antoine	Le lundi 1er septembre 2025 à 18h30
Dispositif ULIS	Le mardi 2 septembre 2025 à 8h30
Maternelles Rue du Fbg St Antoine	Le mardi 2 septembre 2025 à 18h30
CE1 Rue de Prague CE2 Rue du Fbg Saint Antoine	Le jeudi 4 septembre 2025 à 18h30
Maternelles Rue de Prague CP Rue de Prague	Le mardi 9 septembre 2025 à 18h30
CM1 et CM2	Le jeudi 11 septembre 2025 à 18h30

L'équipe pédagogique

✓ Rue de Prague :

- ⇒ En PS : Mme Emmanuelle DELCAMP aidée par Mme Anne FOULHOUX
- ⇒ En PS/MS : Mme Marie-France JEREMIE aidée par Mme Gladice BASSOUKISSA KIFOUETI
- ⇒ En GS : Mme Léa VILELA RIBEIRO aidée par Mme Annabelle AVARE
- ⇒ En CP : Mme Odile DUFOUR
- ⇒ En CE1 : M. Baptiste FAJEAU

✓ Rue du Faubourg Saint Antoine :

- ⇒ En PS : Mme Sophie CAYET aidée par Mme Nazly MOUHABBEDINE
- ⇒ En MS : Mme Cécile HUJSA ERBA aidée par Mme Agathe LACHEMET
- ⇒ En GS : Mme Elise RIBRAG aidée par Mme Linda TRICHET
- ⇒ En CP : Mme Audrey FAGOUR
- ⇒ En CP : Mme Claire MEYRIGNAC
- ⇒ En CE1 : Mme Odile VIEL
- ⇒ En CE1 : Mme Armelle DUPUY-AVINEN
- ⇒ En CE2 : Mme Emmanuelle CHABAT
- ⇒ En CE2 : Mme Isabelle LAMM
- ⇒ En CE2 : Mme Pauline VITTE
- ⇒ En CM1 : Mme Sabine CASY
- ⇒ En CM1 : M. Antoine ROTGER Y VERD
- ⇒ En CM1 : Mme Aude RAYER
- ⇒ En CM2 : Mme Maëlle GUYOMARCH
- ⇒ En CM2 : Mme Aude CAMERLYNCK
- ⇒ En CM2 : Mme Juliette NONES
- ⇒ En Dispositif ULIS: Mmes Emmanuelle SAVIOZ et Christine FAUTRAD
- ⇒ En poste d'itinérant d'aide à l'intégration : Mme Florence CAILLOL
- ⇒ En réseau d'aide : Mme Claire DE METZ
- ⇒ Pastorale du primaire : Mme Emilie LEGRAND
- ⇒ EPS : Mme Stéphanie GUENIFFEY
- ⇒ Informatique : Mme Joëlle COYAUD

Horaires et présence des élèves

Site Rue de Prague :

Accueil le matin à partir de **7h45**.

<u>Matin</u>	De 8h30 à 11h30
<u>Après-midi</u>	De 13h30 à 16h30

Modalités d'entrée et de sortie de l'école – Site de la rue de Prague

Horaires d'ouverture des portes

- **Matin** : entre **7h45** et **8h30**
- **Midi** :
 - **11h30** : sortie des élèves externes
 - **Retour des externes** : entre **13h20** et **13h30** (aucune entrée avant cet horaire)

Accès à l'école

- **Entrée principale** : 11 rue de Prague
- **Petite section** : les parents peuvent accompagner leur enfant jusqu'en classe **jusqu'à 8h35**
- **CP (Cours préparatoire)** :
 - **Entrée** entre **8h20** et **8h30** par le **13 rue de Prague**
 - **Sortie** à **11h30** et **16h30** par le **13 rue de Prague**

Ponctualité

La ponctualité est indispensable au bon déroulement de la journée.

- En cas de retard :
 - **De la MS au CE1** : l'enfant doit attendre à l'accueil. **Les parents ne sont pas autorisés à accompagner leur enfant jusqu'en classe.**
 - **À partir du CP** : tout retard est noté dans le **cahier de correspondance**.

Cantine et accueil en cas d'oubli

- Un élève **non récupéré avant 11h45** déjeunera à la cantine (prestation facturée).

Absences et sorties exceptionnelles

- Un enfant **absent le matin** pourra être accueilli **entre 13h20 et 13h30**.
→ **Il ne peut pas être accueilli dans la matinée, ni à 11h30 pour le déjeuner.**
- Un enfant qui doit quitter l'école dans l'après-midi devra être récupéré :
 - soit à **11h20/11h30** (avant le repas),
 - soit à **13h30** (après le repas).→ **Aucune sortie ne sera autorisée en cours d'après-midi.**
- **Seule exception possible** : un suivi de rééducation hebdomadaire (orthophonie, psychomotricité...).

Fin de journée

- Tout enfant **non récupéré à 17h00** sera conduit à la **garderie** (prestation facturée).
- **Après 18h15**, une **pénalité de 11 € par tranche de 15 minutes de retard** sera facturée.

Carte de sortie

Le jour de la rentrée, une **carte de sortie** sera remise aux élèves de **maternelle, CP et CE1**.

→ Elle devra être **présentée à la sortie de 16h30 et de 18h00**.

Objets oubliés

Une fois la journée terminée, **aucun élève ne sera autorisé à retourner en classe** pour récupérer un objet oublié (livre, cahier, vêtement...).

Site Rue du Faubourg Saint Antoine :

Accueil le matin à partir de **8h**.

Matin	De 8h30 à 11h30
Après-midi	De 13h15 à 16h30

Modalités d'entrée et de sortie de l'école – Site Eugène Napoléon

Horaires d'ouverture du portail

- **Matin** : de **8h00 à 8h30**
- **Midi** : **11h30**
- **Retour des externes** : entre **13h05 et 13h15**
- **Fin de journée** : entre **16h30 et 16h40**

Accueil des élèves

- Les **parents d'élèves de maternelle** peuvent accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la classe **entre 8h20 et 8h30**.

Ponctualité

La ponctualité est indispensable au bon déroulement de la journée.

- En cas de retard :
 - **De la MS au CM2** : l'enfant se rend directement **au pavillon**.
 - Les **parents ne sont pas autorisés** à accompagner leur enfant jusqu'en classe.
 - **À partir du CP**, tout retard est **notifié dans le cahier de correspondance**.

Cantine et accueil en cas d'oubli

- Tout enfant **non récupéré à 11h45** déjeunera à la **cantine** (prestation facturée).

Absences et sorties exceptionnelles

- Un enfant **absent le matin** pourra être accueilli **entre 13h05 et 13h15**.
→ **Il ne pourra pas être accueilli dans la matinée, ni à 11h30 pour le déjeuner.**
- Un enfant qui doit s'absenter l'après-midi devra être récupéré :
 - soit à **11h30** (avant le repas),
 - soit à **13h15** (après le repas).→ **Aucune sortie en cours d'après-midi ne sera autorisée.**
- **Seule dérogation possible** : un suivi hebdomadaire de rééducation (orthophonie, psychomotricité, etc.)

Fin de journée

- Un enfant **non repris à 16h40** sera conduit **au pavillon**.
- Un enfant **non repris à 17h00** ira en **garderie** (prestation facturée).
- En cas de **retard après 18h15**, une **pénalité de 11 € par tranche de 15 minutes de retard** sera facturée.

Carte de sortie

Une **carte de sortie** sera remise le jour de la rentrée aux élèves de **maternelle, CP et CE1**.
→ Elle devra être **présentée à la sortie de 16h30 et de 18h00**.

Objets oubliés

Après la sortie de 16h30, **les élèves ne sont pas autorisés à retourner en classe** pour récupérer un objet oublié (livre, cahier, vêtement, etc.).

Navette inter-sites

Une **navette est organisée à 16h30** pour :

- les **fratries** scolarisées sur les deux sites (rue du Faubourg Saint-Antoine et rue de Prague),
- les élèves **inscrits aux 4H**.
→ Les enfants sont conduits sur le **site de la rue de Prague**.

Accueil périscolaire

Services périscolaires

Garderie du matin

- Une garderie est assurée **avant la classe** :
 - de **7h45 à 8h30** sur le **site de la rue de Prague**,
 - de **8h00 à 8h30** sur le **site du Faubourg Saint-Antoine**.
- L'arrivée à la garderie peut se faire **à la convenance des familles**, dans les plages horaires indiquées.

Services proposés sur inscription

Les **services facultatifs** suivants sont proposés sur les deux sites, **sur inscription écrite préalable** :

- **Cantine**
- **Étude**
- **Garderie du soir**

Ces prestations sont **payantes**.

Modalités d'inscription :

- L'inscription se fait **via un formulaire GoogleForm**, à compléter **avant le 20 août 2025**.
- L'inscription est **valable pour l'année scolaire**, sur **des jours fixes**.
- En cas d'absence (école ou service), les familles doivent prévenir le secrétariat **le matin même, par mail ou téléphone**.

Inscription exceptionnelle :

- Une inscription **exceptionnelle à la cantine ou à la garderie** est possible, sur **demande écrite** adressée au secrétariat, **au plus tard le matin même**.

Ateliers périscolaires

Des **ateliers périscolaires** sont proposés :

- **pendant la pause méridienne**
- **après la classe, de 17h00 à 18h00**

Ces ateliers sont également **soumis à inscription annuelle**.

Modalités d'inscription :

- Les fiches d'inscription doivent être **déposées ou envoyées** avant le **20 août 2025** à l'adresse suivante :
252ter rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris
 - L'atelier **échecs**
 - Les ateliers **sportifs**
 - L'atelier **initiation chinois**
 - L'atelier **d'anglais**
 - L'atelier **yoga/expression corporelle**
 - L'atelier **danse hip-hop**
 - L'atelier **Eveil Musical**
 - L'atelier **Chorale**
 - L'atelier **Lab'Mobile**
 - L'atelier **Théâtre**
 - « **My morning in English** » Un centre aéré en anglais est proposé le mercredi matin, **8h30-11h30**.

Les ateliers ne commençant pas la semaine de la rentrée et finissant avant le 3 juillet, si votre enfant reste jusque 18h il ira en garderie qui vous sera facturée 11€.

Une étude dirigée est assurée jusqu'à **18h00**. Les enfants inscrits y assistent jusqu'à la fin (18h00). Il n'y a pas d'étude exceptionnelle.

Une garderie est assurée, sur inscription, jusqu'à **18h00**. Les enfants peuvent être repris à la convenance des parents dans le respect de l'horaire impératif de 18h00.

Avant l'étude, la garderie, les ateliers, les enfants ont un temps de récréation (16h30-17h00) leur permettant de goûter. **Le goûter est fourni par la famille** ; il doit être simple, équilibré (**pas de bonbons, de chips...**) et respectueux de l'environnement (**éviter les emballages**).

Restauration

Restauration scolaire

La restauration scolaire prend en charge les enfants **de la fin des cours du matin jusqu'à la reprise des cours de l'après-midi**.

Organisation du temps de repas

- Les **élèves de maternelle** sont **servis à table** et **accompagnés par leur ASEM**.
- Les **élèves d'élémentaire** déjeunent en **self-service**.

Inscription au service de restauration

- L'inscription se fait **en début d'année scolaire**, sur **des jours fixes** clairement définis par les familles.
- La **facturation est proportionnelle** au nombre de jours réservés pour l'année.

- **4 repas dans l'année ne seront pas facturés**, quelle que soit la fréquence d'inscription, afin de tenir compte d'éventuelles absences ponctuelles (classe découverte, sorties scolaires).

Changement de statut

Les modifications du planning de restauration ne sont **acceptées qu'à certaines conditions** :

1. Cas de force majeure ou changement important de situation

→ Sur justificatif et **après validation par la Cheffe d'établissement**
(ex. : problème de santé, déménagement, changement d'emploi du temps...)

2. Changement pour convenance personnelle

→ Possible à **deux périodes de l'année** uniquement :

- **Au 1er janvier** : demande à transmettre **au plus tard le 10 décembre 2025**
- **Au 1er avril** : demande à transmettre **au plus tard le 25 mars 2026**

→ Les demandes doivent être **adressées au secrétariat** dans les délais indiqués.

Facturation

- La demi-pension est facturée **conjointement avec les frais de contribution familiale**.
- Aucune régularisation ne sera effectuée en cas d'absence non signalée ou hors des conditions prévues.

Absences et obligations scolaires

- **En cas de maladie**, un enfant doit rester à la maison jusqu'à sa guérison complète, pour éviter tout risque de contagion et lui permettre de se rétablir dans de bonnes conditions.
- **Toute absence** doit être signalée **dès le premier jour, avant 9h00**, par téléphone ou par mail.
- **En cas de maladie contagieuse**, le délai d'éviction prescrit doit être respecté. Au retour en classe, un **certificat médical de non-contagion** est obligatoire.
- Le **respect du calendrier scolaire** est impératif. Les départs anticipés ou retours tardifs, en dehors des dates de vacances ou de week-end, **ne sont pas autorisés**.
En cas de manquement, **la réinscription de l'élève peut être remise en question**.
- Les **absences exceptionnelles** doivent être **demandées par écrit à la direction**, en amont.

Santé

- L'école dispose de deux infirmières scolaires. Elles peuvent administrer un traitement uniquement **sur présentation d'une ordonnance médicale**.
- **Aucun médicament ne doit être conservé par l'élève**. Il doit être remis à l'infirmerie avec l'ordonnance correspondante.
- En cas de souci médical **mineur**, les familles sont contactées pour venir chercher leur enfant.
- En **cas d'urgence**, les services de secours interviennent et décident des mesures à prendre (soins, transport...), les parents étant immédiatement informés.

- Pour tout élève ayant un problème de santé ou une allergie, un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** doit être mis en place avec l'infirmière. Les **enseignants doivent également être informés** par les parents.

Scolarité et activités

Engagements liés à la scolarité

Travail scolaire

- Le **travail demandé par l'enseignant** doit être effectué **avec sérieux, à l'école comme à la maison**.
Il s'inscrit pleinement dans le parcours d'apprentissage de l'élève.

Participation aux enseignements et activités

- L'inscription de l'enfant dans l'établissement implique l'**adhésion pleine et entière** à tous les enseignements liés à sa scolarité.
Cela inclut :
 - les **cours en classe**,
 - les **activités sportives**,
 - les **sorties scolaires**,
 - les **voyages pédagogiques**.

Encadrement des sorties

- Pour chaque sortie, une **charte du parent accompagnateur** sera remise aux adultes encadrants.
Elle précise les **règles à respecter** dans le cadre de leur mission d'accompagnement.

Droit à l'image

Dans le cadre des activités pédagogiques (sorties, projets, vie de classe...), des **photographies ou vidéos** des élèves peuvent être réalisées par l'enseignant et transmises aux familles de la classe. Les familles s'engagent à ne pas les diffuser hors du cadre familial ou sur les réseaux sociaux.

Education religieuse

Dimension pastorale de l'établissement

L'école **Saint Pierre Fourier** est un **établissement catholique d'enseignement**, placé sous la **tutelle de la Congrégation des Chanoinesses de Saint Augustin**.

Elle entretient un **lien étroit avec la paroisse Saint Antoine des Quinze-Vingts**, située à proximité.

Vie spirituelle et culture religieuse

- **Tous les élèves**, de la **Petite Section au CM2**, bénéficient, **sur le temps scolaire**, de :
 - séances de **culture religieuse** adaptées à leur âge,
 - **célébrations communes** qui rythment les temps forts de l'année liturgique (rentrée, Avent, Carême, Pâques, etc.).

Catéchèse et sacrements sur le temps périscolaire (site Faubourg Saint Antoine)

- À partir du **CE2**, les élèves peuvent suivre une **catéchèse** proposée le **vendredi midi**.
- À partir du **CE1**, les familles peuvent inscrire leur enfant à une **préparation aux sacrements** (baptême, première communion, etc.), en lien avec la paroisse.

Participation des familles

- Les **familles** sont chaleureusement **invitées à participer** aux **messes mensuelles** et aux **temps de célébration** organisés par l'école tout au long de l'année scolaire.

Relation avec les familles

Réunion de rentrée

Chaque enseignant organise une **réunion d'informations générales** dans les premières semaines de l'année scolaire (voir page 1).

Parent correspondant

Dans chaque classe, un **parent correspondant** est désigné. Son rôle, défini par un document fourni par l'**APEL** (Association des Parents d'Élèves), est de **faciliter la communication entre les familles et l'école**. Cinq réunions sont programmées sur l'année scolaire.

Moyens de communication

Les informations à destination des familles sont transmises par plusieurs canaux :

- **Le cahier de liaison**, à consulter **chaque soir** ;
- **Les courriels envoyés par l'école** ;
- **Les circulaires publiées sur le site "École Directe"**.

Suivi des apprentissages

Les familles sont invitées à porter une attention particulière aux documents suivants :

- **Cahiers,**
- **Évaluations,**
- **Livret Scolaire Unique (LSU),** consultable sur École Directe.

Ces documents doivent être **lus, signés et retournés rapidement** à l'enseignant.

Prise de rendez-vous

Les enseignants reçoivent les parents **uniquement sur rendez-vous**, à demander via le **carnet de liaison**.

Mise à jour des coordonnées

En cas de **changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse électronique** en cours d'année, les parents doivent **informer immédiatement le secrétariat et l'enseignant**.

Tenue et matériel

Objets personnels

- **Tous les effets personnels doivent être marqués au nom de l'enfant** (vêtements, sacs, boîtes de goûter, etc.).
- Chaque élève est **responsable de ses affaires** tout au long de l'année.
- Les vêtements ou objets non récupérés en fin d'année seront **donnés à une association**.

Matériel scolaire

- Le matériel demandé par l'enseignant doit être fourni par les familles, **conformément à la liste transmise par l'école**.
- **Les gadgets sont à proscrire**. Seul le matériel utile aux apprentissages doit être apporté.
- Le matériel doit être **tenu en bon état, vérifié à chaque période de vacances et renouvelé si nécessaire**.

Livres scolaires

Certains **livres et cahiers d'exercices sont fournis par l'école**. Leur coût est **facturé aux familles**.

Cartables

Pour des raisons de sécurité, **les cartables à roulettes (à canne) sont tolérés**, à condition que la **canne soit rentrée** dans l'enceinte de l'école.

Tenue vestimentaire

- La tenue des élèves doit être **simple, propre, correcte** et **adaptée au cadre scolaire**.
- Sont **interdits** :
 - les vêtements trop courts, déchirés ou inadaptés,
 - les tenues de sport en dehors des jours prévus,
 - les **boucles d'oreilles pendantes** ou tout **accessoire non sécurisé**.

Tenue de sport

La tenue de sport doit être adaptée à la météo et composée de :

- tee-shirt,
- short ou jogging (pas de jean),
- pull ou sweat-shirt,
- leggings **opaque** (sans jupe par-dessus),
- **baskets fermées** à lacets ou à scratch.

Accessoires

- **Les écharpes sont interdites** pour des raisons de sécurité.
- **Tout objet suspendu (porte-clé, badge, etc.) doit être muni d'une attache sécurisée** (type élastique recommandé).

Comportement et respect des règles

UNE ECOLE POUR APPRENDRE ET GRANDIR ENSEMBLE

"Apprends, réfléchis, discerne. Construis-toi dans le respect des règles."

"Travaillons ensemble dans le respect mutuel."

1. PRINCIPES FONDAMENTAUX

L'école est un lieu de travail, d'apprentissage et de vie en collectivité. Chacun y a des droits et des devoirs. Le respect des règles de vie commune est indispensable pour assurer à tous un climat serein.

Chaque élève s'engage à respecter les personnes, les lieux, les horaires et les consignes données. Chaque parent s'engage à soutenir l'action de l'école en ce sens.

2. COMPORTEMENT ET ATTITUDE

Respect des personnes

- Respect envers les adultes (enseignants, personnel, intervenants) et les autres élèves : aucune insolence, moquerie ou violence ne sera tolérée.
- Utilisation d'un langage correct en toutes circonstances. Les gestes et propos grossiers sont interdits.

Tenue et matériel

- Tenue décente et adaptée à l'école : pas de tongs, vêtements déchirés, shorts ou tee-shirts trop courts.
- Matériel complet et en bon état, trousse vérifiée régulièrement (pas de gadgets).
- Tenue de sport complète obligatoire le jour du sport.

Comportement en classe et dans l'école

- Politesse, attention et calme : je marche dans les couloirs et respecte les consignes.
- Accès interdit aux classes et couloirs pendant la récréation ou le midi.
- En cas de conflit, je m'adresse immédiatement à un adulte (gilet orange). Je ne règle pas seul le problème.
- Je respecte les jeux et le matériel prêtés et les range correctement.
- Objets interdits : gadgets, jouets, cartes Pokémon ou de foot, ballons personnels.
- Objets personnels de valeur (bijoux...), objets connectés (téléphone, montre, AirTags) : à laisser à la maison. Si téléphone impératif, l'éteindre en entrant dans l'établissement et le donner à l'enseignant. L'école décline toute responsabilité en cas de perte/vol.
- Bonbons, chewing-gums et boissons sucrées sont interdits.
- Cartables à roulettes : canne rentrée dans l'établissement.

Respect des locaux

- Toilettes, mobilier, murs, livres, matériel scolaire : à respecter.
- Tout dommage sera signalé aux familles, et facturé (cf. Convention de Scolarisation, Article 5).
- Extincteurs : usage strictement interdit.
- En cas de dégradation ou non-respect, un travail d'intérêt collectif pourra être demandé.

Hygiène et sécurité

- La propreté est l'affaire de tous : je jette mes déchets dans les poubelles.

3. ORGANISATION DE LA JOURNÉE

- Arrivée à l'heure obligatoire.
- En cas de retard : passage obligatoire par le secrétariat pour obtenir un billet. Au bout de 5 retards, les parents seront alertés par la direction.
- À la sonnerie : je me range en silence et je monte calmement en classe.
- J'apprends mes leçons, j'ai mon matériel et je suis prêt à travailler.
- Je respecte le règlement de ma classe et les décisions prises lors des conseils d'élèves.
- Après 16h30, il est interdit de retourner en classe récupérer un objet oublié.

4. ENGAGEMENT DES PARENTS

Les parents s'engagent à :

- Lire et faire respecter le présent règlement à leur enfant.
- Respecter le canal de communication indiqué par l'enseignant (cahier de correspondance et/ou mail).
- Vérifier chaque soir l'agenda et le cahier de correspondance. Signer les mots et circulaires. Retourner les coupons-réponses.

- Respecter le calendrier scolaire : les absences pour convenance personnelle ne sont pas autorisées. L'école est tenue d'informer les services académiques en cas d'absences injustifiées. Aucun cours ne sera transmis.
- Prévenir l'école en cas d'absence de leur enfant avant 9h au 01 53 27 61 90. Un certificat médical est requis après 2 jours d'absence.
- Respecter strictement les horaires de l'école :
 - 8h30, 11h30, 16h30, ou 18h.
 - À partir de 17h : garderie payante obligatoire.
 - Après 18h15 : pénalité de 10 € par tranche de 15 minutes de retard.
- **Heures d'arrivée spécifiques :**
 - Un enfant absent le matin ne peut arriver qu'aux horaires : 13h05-13h15 / 13h20-13h30
 - EN : 13h05 à 13h15
 - RP : 13h20 à 13h30
 - Aucun accueil entre 11h30 et 13h05/13h20. Sortie anticipée possible uniquement à 11h30 ou 13h15/13h30.
 - Seule exception : suivi de rééducation hebdomadaire.
- Marquer les vêtements, matériel et affaires de sport au nom de l'enfant.
- Si l'enfant vient en trottinette : ajouter un signe distinctif, prévoir un cadenas. L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation. Skates interdits.
- Accompagner les sorties (piscine, sorties culturelles).
- S'engager dans l'organisation du Marché de Noël, la kermesse...
- Prendre rapidement contact avec l'enseignant ou la direction en cas de souci.
- Respecter le caractère propre de l'établissement :
 - Présence obligatoire aux séances pastorales.
 - Respect mutuel des croyances de chacun.

5. SANCTIONS

La sanction a pour finalité :

- D'attribuer à l'élève la responsabilité de ses actes et de le mettre en situation de s'interroger sur sa conduite en prenant conscience des conséquences.
- De lui rappeler le sens et l'utilité des règles de vie en collectivité.
- De lui permettre de s'améliorer.

La sanction est adaptée, proportionnée à la transgression. Elle est éducative et permet à l'élève de se construire comme individu responsable.

Les insolences, la grossièreté, la violence, la désobéissance, la mauvaise tenue, les dégradations, les vols, les provocations, les retards fréquents, les absences injustifiées, l'obstination dans l'absence de travail ou toute attitude de non-respect du présent règlement pourront entraîner les sanctions suivantes :

- Un rappel à l'ordre oral ;
- Un manquement au règlement noté sur le cahier de liaison ;
- Un travail supplémentaire ;
- Une tâche réparatrice, un travail d'intérêt général ;
- Une privation de droits (une partie de la récréation, sortie, voyage scolaire)
- Une exclusion temporaire de la classe pour travailler dans un autre lieu de l'école sous la surveillance d'un adulte ;

- Un avertissement écrit ; la direction se réserve le droit de ne pas reprendre un élève après avertissement, dès lors que son comportement ne montre aucun signe d'amélioration.
- La non-réinscription pour l'année suivante ;

En cas de manquement au règlement à la garderie, à l'étude, à la cantine, la navette dans les différents ateliers, l'inscription à ces activités peut être aménagée ou suspendue, temporairement ou définitivement, sans remboursement.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Ecole	Prix
Contribution familiale	1 320 €
Frais annexes *	130 €
Fournitures scolaires (sauf le contenu de la trousse)	85 €
TOTAL	1 535 €

Le 3^{ème} enfant bénéficie d'une réduction de 50% sur la contribution familiale (gratuité à partir du 4^{ème} enfant).

* : Les frais annexes comprennent : les assurances, les services bibliothèque, photocopies, les outils numériques (Ecole Directe), Pastorale, ateliers pédagogiques avec intervenants extérieurs, frais postaux, ainsi que les frais et actes médicaux.

Cotisation A.P.E.L : 26 € environ

LA CANTINE

Prix forfaitaire annuel :

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	321,75 €	643,50 €	965,25 €	1 287 €
Subvention repas	50,25 €	100,50 €	150,75 €	201 €
Total	271,50 €	543 €	814,50 €	1 086 €

Pour les élèves ayant un PAI, il sera demandé 105 € par trimestre pour couvrir les frais d'encadrement et d'entretien des locaux.

Il est toujours possible de prendre un repas exceptionnel, il vous sera facturé **10 €** à régler sur le compte Ecole Directe.

L'ETUDE DIRIGEE

L'étude dirigée est proposée à tous les élèves du CP jusqu'au CM2 (**jusqu'à 18h**).

Le goûter n'est pas fourni.

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	175 €	350 €	525 €	700 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 4,86 €.

GARDERIE

La garderie est proposée à tous les élèves de la maternelle jusqu'au CM2 (**jusqu'à 18h**).

Le goûter n'est pas fourni.

Les élèves du CP au CM2, peuvent y faire leurs devoirs, mais de façon autonome. Ils ne seront pas aidés et les devoirs ne seront pas corrigés.

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	127,50 €	255 €	382,50 €	510 €

Le coût unitaire pour une prestation de 1h30 de 3,54 € par jour.

Pour toute garderie exceptionnelle, il vous sera demandé **11 €** à régler sur le compte Ecole Directe.

Les élèves du CP au CM2, restant exceptionnellement de 16h30 à 18h, seront accueillis en garderie.

VACANCES SCOLAIRES

Vacances de la Toussaint	Vendredi 17 octobre au soir Reprise le lundi 3 novembre
Vacances de Noël	Vendredi 19 décembre au soir Reprise le lundi 5 janvier
Vacances d'Hiver	Vendredi 20 février au soir Reprise le lundi 9 mars
Vacances de Printemps	Vendredi 17 avril au soir Reprise le lundi 4 mai
Pont de l'Ascension	Mardi 12 mai au soir Reprise le lundi 18 mai
Week-end de la Pentecôte	Vendredi 23 mai au soir Reprise le mardi 26 mai
Vacances d'Eté	Vendredi 3 juillet après la classe

DATES A RETENIR

Lundi 1er septembre	18h30 : Réunion de parents pour les classes de CP et CE1 Fbg Saint Antoine
Mardi 2 septembre	8h30 : Réunion de parents pour la classe Dispositif ULIS 18h30 : Réunion de parents pour les classes Maternelles Fbg Saint Antoine
Jeudi 4 septembre	18h30 : Réunion de parents pour les classes : - CE1 Rue de Prague - CE2
Lundi 8 septembre	9h15 : Bénédiction des cartables Rue de Prague
Mardi 9 septembre	9h : Bénédiction des cartables Rue du Faubourg Saint Antoine 18h30 : Réunion de parents pour les classes : - Maternelles Rue de Prague - CP Rue de Prague
Jeudi 11 septembre	Photos de classes et individuelles Rue de Prague 18h30 : Réunion de parents pour les classes de CM1 et CM2
Vendredi 12 septembre	Photos de classes et individuelles Rue du Faubourg Saint Antoine Photos des fratries à 7h45
Mardi 16 septembre	18h30 : Messe de rentrée à Saint Antoine des XV-XX
Lundi 22 septembre	19h00 : AG de l'APEL sur le site Rue de Prague
Jeudi 25 septembre	18h30 : Réunion préparation Sacrements
Vendredi 3 octobre	12h30 : Messe mensuelle
Jeudi 9 octobre	18h : Conférence RéSis
Samedi 11 octobre	Portes Ouvertes sur les deux sites Maternelles, Élémentaire, Collège - Lycée
Jeudi 16 octobre	18h30 : Réunion Marché de Noël et Parents Correspondants n°1
Mardi 4 novembre	9h et 9h45 : Célébrations de la Toussaint Rue du Fbg St Antoine
Jeudi 6 novembre	9h15 : Célébration de la Toussaint Rue de Prague
LUNDI 10 NOVEMBRE	ECOLE FERMÉE
MERCREDI 12 NOVEMBRE	ECOLE
Jeudi 13 novembre	18h30 : Réunion Marché de Noël
Vendredi 14 novembre	11h30 : Messe mensuelle – 1 ^{ère} étape de baptême
LUNDI 17 NOVEMBRE	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE ÉTABLISSEMENT – ÉCOLE FERMÉE
Mardi 18 novembre	18h30 : Réunion Marché de Noël
Lundi 24 novembre	18h30 : Réunion Marché de Noël
Mercredi 26 novembre	Après-midi : Retraite Journée du Pardon pour les élèves qui préparent la 1 ^{ère} communion
Vendredi 28 novembre	17h-21h : Marché de Noël
Jeudi 4 décembre	18h-20h : Conférence EARS
Mercredi 10 décembre	Tournoi de l'atelier échecs

Jeudi 11 décembre	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°2
Vendredi 12 décembre	12h30 : Messe mensuelle
Mardi 16 décembre	Petits déjeuners de Noël Rue du Fbg Saint Antoine
Jeudi 18 décembre	10h : Célébration de Noël à Saint Antoine des XV-XX
Vendredi 19 décembre	Petits déjeuners de Noël Rue de Prague
Vendredi 16 janvier	11h30 : Messe mensuelle – 2 ^{ème} étape de baptême
Jeudi 12 février	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°3
Vendredi 13 février	12h30 : Messe mensuelle
Mardi 17 février	Carnaval
Vendredi 20 février	9h15 : Célébration Carême Rue de Prague 14h et 14h45 : Célébration Carême Rue Fbg Saint Antoine
Vendredi 20 mars	11h30 : Messe mensuelle – 3 ^{ème} étape de baptême
Vendredi 3 avril	Bol de riz – Chemin de croix
Mardi 7 avril	10h : Célébration de la Résurrection à Saint Antoine des XV-XX
Jeudi 9 avril	100 ^{ème} jour 18h30 : Réunion Parents Correspondants n°4
Vendredi 17 avril	12h30 : Messe mensuelle
Jeudi 21 mai	18h30 : Réunion Kermesse
Vendredi 22 mai	12h30 : Messe mensuelle
Samedi 30 mai	Retraite Baptême et Première Communion
Jeudi 4 juin	18h30 : Réunion Kermesse
Samedi 6 juin	14h30 : Baptêmes à Saint Antoine XV-XX
Dimanche 7 juin	10h30 : Première Communion à Saint Antoine des XV-XX
Jeudi 11 juin	18h30 : Réunion kermesse et Parents Correspondants n°5
Vendredi 12 juin	12h30 : Messe mensuelle
Jeudi 18 juin	18h30 : Réunion Kermesse
Samedi 20 juin	Kermesse 10h30 : Messe
Mardi 24 juin	Petits déjeuners Rue du Faubourg Saint Antoine
Jeudi 26 juin	Petits déjeuners Rue de Prague 14h30 : Célébration d'Action de grâce Rue du Fbg Saint Antoine
Vendredi 3 juillet	DERNIER JOUR DE CLASSE

PROJET PASTORAL de l'établissement

La Congrégation Notre Dame a été fondée par Pierre Fourier et Alix Le Clerc en 1597, en des temps troublés.

Pierre Fourier n'a de cesse que se multiplient ces écoles, ces communautés où l'on prie, où l'on enseigne, où l'on catéchise, où l'on aide à grandir.

« Fais-le grandir »

Il y a 400 ans, lors d'une vision, Mère Alix Le Clerc se voit confier l'Enfant Jésus, par Notre Dame, avec cette injonction « Fais-le grandir. » A la suite des fondateurs, notre école s'attache à mener conjointement éducation chrétienne et éducation humaine dans le respect de la liberté de chacun...

La communauté éducative de l'ensemble scolaire ESSPF, face à la diversité des cheminements et des attentes de ses élèves, afin que chacun trouve ses repères, propose des temps spécifiques (éveil religieux, cours de culture religieuse, groupes de réflexion...) pour :

- Réfléchir à la question du sens de l'existence
- Grandir dans la liberté
- Développer l'intériorité
- Accéder au fondement religieux des différentes cultures.

La communauté éducative de l'ESSPF a le souci à la fois de « dire la vie, dire Dieu », d'offrir à l'enfant, au jeune, des temps spécifiques d'initiation chrétienne pour qu'il puisse dire : « je », dans sa démarche de vie de foi.

Elle cherche à être un lieu d'épanouissement de la foi en proposant :

- Culture chrétienne dans les classes du primaire
- Catéchèse: du CE2 jusqu'en classe de 3ème.
- Préparation au :
 - Baptême (à partir du CE2)
 - Première communion (à partir du CE2)
 - Confirmation (en 4ème)
 - Préparation à la profession de foi (en 6ème)
- Des temps de célébration qui ponctuent l'année liturgique (certains sont vécus en commun avec les enfants du catéchisme de la paroisse Saint Antoine des XV-XX).
- Des célébrations eucharistiques.
- Des journées de retraite.

La communauté éducative de l'ESSPF a le souci d'être un lieu d'appel, d'encouragement, d'envoi.

Elle encourage :

La participation au FRAT, aux J.M.J.

Elle propose :

- Une aumônerie pour les élèves du Collège et du Lycée ;
- l'écoute de témoignages de vie, de témoignages d'hommes et de femmes vivant passionnément leur métier et leur engagement dans des associations diverses ;
- une possibilité d'engagement des lycéens à participer au soutien scolaire.

Elle invite à :

- Participer à des activités caritatives de solidarité.
- Innover d'autres formes d'entraide dans et hors de l'établissement.

Croyants et témoins, notre démarche s'enracine dans la Parole de Dieu. Face aux besoins éducatifs, nous reprenons à notre compte cet appel de Pierre Fourier :

« leur apprendre à vivre et à bien vivre »

PROJET EDUCATIF

« La promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique »

(Jean Paul II, 1er Congrès des écoles catholiques en Italie 24-11-91)

De la maternelle à la terminale, l'Ensemble scolaire Saint Pierre Fourier est un établissement scolaire au sein duquel chaque adulte, quelle que soit sa fonction, participe à la réussite de l'élève et à l'enrichissement de sa personne.

Dans un climat de confiance, de dialogue, nous cherchons à éduquer l'enfant :

- au respect de lui-même, des autres, de son travail et de son cadre de vie
- au sens de l'effort
- au discernement et au sens critique
- à la responsabilité et à la citoyenneté afin qu'il soit acteur dans le monde de demain.

En cohérence avec ces perspectives éducatives, nous mettons en œuvre une pédagogie qui conduit chacun à donner le meilleur de lui-même :

- en valorisant les talents
- en développant les connaissances et les compétences nécessaires à la réussite scolaire
- en donnant sens aux apprentissages.

Nous nous engageons, en tant qu'adultes de la communauté scolaire, à nous mettre à l'écoute des élèves, à être disponibles et à favoriser l'entraide.

La communauté éducative se veut fidèle à l'esprit de Pierre FOURIER et d'Alix LE CLERC, dans la tradition de la Congrégation Notre-Dame, Chanoinesses de Saint Augustin, qui assure la tutelle.

Ce projet s'enracine dans la Parole de Dieu. Dans cet Esprit, nous accompagnons chacun dans sa recherche spirituelle, nous accueillons chaque enfant, chaque adolescent, dans le respect de son histoire, de ses croyances religieuses, de ses attentes.

« On leur apprendra à vivre et à bien vivre »

(Pierre FOURIER)

Ce projet définit le caractère propre de l'Etablissement qui implique l'adhésion et la participation de chacun.